CRÉER UN ATELIER PPAM (PLANTES À PARFUM AROMATIQUES ET MÉDICINALES) : DU SEMIS À LA COMMERCIALISATION (4 JOURS)

OBJECTIFS

Acquérir les techniques de production et de transformation des PPAM. Appréhender le marché et la filière PPAM. Connaître la réglementation en vigueur. Savoir concevoir et adapter son système de production en AB.

PROGRAMME

Mardi 5 mai

La préparation de son terrain et la mise en place de ses cultures (rapport climat/sol/plantes). La conduite des cultures. Techniques de multiplication : semis, bouturage, division.

Mardi 26 mai

Techniques de récolte des PPAM. Les étapes de la transformation / séchage. Le séchoir : utilisation et conception. Approche technico-économique d'un atelier PPAM.

Mardi 2 juin

Comprendre la filière PPAM et la typologie des exploitations dans ce secteur (définir son marché, choisir son système de production, organisation de producteurs de PPAM). Connaître la réglementation en vigueur. Présentation du Syndicat Simples.

Mardi 23 juin

La récolte des graines et racines. La transformation des racines (élaboration d'un baume). La commercialisation : savoir présenter ses produits, relations avec les clients (à quelles questions faut-il répondre? Quels sont les produits demandés ? etc...).

Mardi 5 mai, Mardi 26 mai, Mardi 2 juin et Mardi 23 juin 2020

à Castelnau-Barbarens, Auch et autre lieu (Gers - 32)

Intervenants : Béatrice HAMEL, productrice et membre du syndicat SIMPLES. Roland POUSSIN, producteur-cueilleur de simples et formateur au syndicat Simples. Lotti BOSCH, productrice de PPAM et formatrice.

Responsable de formation : Charleyne BARTHOMEUF

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques en salle, visite de terrain et mise en pratique au jardin et séchoir.

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION : Créer un atelier PPAM.
DATES : Mardi 5 mai, Mardi 26 mai, Mardi 2 juin et Mardi 23 juin 2020.

NOM : .....

PRENOM : .....

ENTREPRISE : .....

ADRESSE : .....

.....

CODE POSTAL : ..... **COMMUNE :** .....

TELEPHONE : .....

EMAIL : .....

DATE DE NAISSANCE (exigée par VIVEA) : .....

PRÉSICIONS SUR VOTRE STATUT : .....

- ☐ Chef d'exploitation
- ☐ Cotisant(e) solidaire
- ☐ Salarié(e)
- ☐ Porteur de projet
- ☐ Autre, précisez .....

☐ J'autorise l'ADEAR 32 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

☐ En m'inscrivant à cette formation j'accepte les conditions générales de services de l'ADEAR 32 en ligne sur notre site dans l'onglet "Formations".

Fait à ..... Le .....
Signature :

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....

.....

.....

Inscription :
Veuillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un **chèque de caution de 100 euros avant le 27 avril** à l'adresse suivante :

ADEAR du GERS

ADEAR 32 / Association pour le développement de l'emploi agricole et rural du Gers
56 avenue des Pyrénées
32000 Auch

Pour plus de renseignements, contactez nous au :
05 62 05 30 86 ou à contact@adear32.fr.

FORMATION PROFESSIONNELLE

N° d'activité de formation : 73320036332

CRÉER UN ATELIER PPAM (PLANTES À PARFUM AROMATIQUES ET MÉDICINALES) : DU SEMIS À LA COMMERCIALISATION

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 28 heures.

Public : Porteurs de projet ou agriculteurs désirant développer la production de PPAM comme production principale ou comme atelier complémentaire.

Pré-requis : Aucun.

Lieu et horaires : 5 mai chez Lotti Bosch au Bois Bédat 32450 Castelnau-Barbarens. 26 mai et 23 juin à définir et 2 juin à l'ADEAR 32 - 56 avenue des Pyrénées 32000 Auch. De 9h30 à 17h30.

Repas de midi : Repas pris sur place. Amenez un pique-nique à partager entre tous.

Coût et prises en charge

Coût de la formation : nous consulter. La totalité du coût de la formation peut être pris en charge par VIVEA pour les personnes éligibles (agriculteurs et porteurs de projet).

Salariés : Le coût de la formation peut être en partie pris en charge par le FAFSEA. Dans ce cas, nous consulter.

Porteurs de projet en phase d'installation : Les porteurs de projet peuvent bénéficier d'une prise en charge par le fonds VIVEA. Pour cela, une attestation d'éligibilité doit être demandée au "Point Accueil Installation" de la Chambre d'Agriculture de votre département. Merci de joindre l'original de cette attestation à votre bulletin d'inscription.

Crédit d'impôt : Si vous êtes au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier aussi d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités : Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.

Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation.

vivea Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant